

- moyens de tenir compte des effets négatifs possibles du processus de réforme sur les pays en voie de développement importateurs nets de produits alimentaires.

12. A la fin de 1990 au plus tard, les participants se mettront d'accord sur le programme de réforme à long terme et sur un délai pour sa mise en oeuvre. Puis, sans tarder, compte tenu des différentes procédures nationales de mise en application des accords internationaux, ils notifieront les plans qu'ils ont établis pour remplir les obligations et les engagements convenus.

Surveillance

13. Le programme de réforme sera soumis à une surveillance multilatérale et à d'autres procédures nécessaires pour assurer le respect complet des engagements pris dans les négociations.